



TOIT ET JOIE

groupe
POSTE HABITAT

132 Juillet/Août 2017

trait - d'union

Le magazine des locataires



DOSSIER

LA CHALEUR :

COMMENT S'ACCOMMODER
DES FORTES TEMPÉRATURES
ET PRÉSERVER SA SANTÉ

L'EXPÉRIMENTATION
« INTERLIGNES »

✓ 2^{ème} édition des conseils
locaux de concertation locative

BAGNEUX : 50 ANS, ÇA SE FÊTE !



Le 19 mai 2017, à l'initiative des 3 membres du bureau de l'amicale a eu lieu un anniversaire un peu particulier : les 50 ans de l'immeuble situé au 4 avenue de Stalingrad à Bagneux.

La résidence a accueilli ses premiers locataires le 1^{er} juin 1967. C'est donc avec un grand enthousiasme que les 9 familles qui résident depuis l'origine au sein de l'immeuble ont participé à l'élaboration de cette fête, avec bien sûr les autres locataires.

Tout le monde a participé à faire de cet événement un moment inoubliable ! Environ 60 personnes étaient présentes à la « Flower power party ». Une ambiance détendue et chaleureuse régnait dans le hall

de l'immeuble, décoré pour l'occasion par les locataires, Marie Jeannine Grondin, gardienne de la résidence, et son mari. Ils avaient également préparé un buffet dînatoire.

Monique Truffert, la secrétaire de l'amicale a confectionné des colliers de fleurs, le trésorier s'est placé derrière les platines et la mairie de Bagneux a mis à disposition gracieusement des tables, bancs, rampes lumineuses et une sono. Toit et Joie a offert des gâteaux d'anniversaire et les résidents ont soufflé les 50 bougies ! ■

2^{ème} édition des conseils locaux de concertation locative

Chez Toit et Joie et conformément au plan signé fin 2015, la concertation locative a dorénavant lieu à deux niveaux, central et local.

Les conseils centraux ont pour objectif de favoriser la concertation locative sur des sujets d'ordre général. Les conseils locaux visent quant à eux à développer la participation des locataires en les impliquant dans le fonctionnement de leur résidence : entretien, propreté, sécurité, civilité...

Découpés en secteurs géographiques, ces conseils locaux ont eu lieu les 19, 23 et 27 juin derniers et toutes les amicales de locataires ont été conviées au siège de la société pour l'occasion.

Le matin, de nombreux sujets d'actualité ont fait l'objet de présentations au cours desquelles toutes les interrogations des personnes présentes ont pu être levées : maîtrise des charges récupérables, campagne de remplacement des compteurs d'eau et transition vers la télé-relève, retour sur l'accord collectif « protocole et grille de vétusté »...

Cet accord collectif, rédigé en collaboration avec les associations de locataires et signé lors du conseil central de mai 2017, s'inscrit dans notre démarche d'amélioration permanente de la qualité des services rendus à nos locataires. Il précise les règles en matière de vétusté, appliquées lors d'un état des lieux de sortie.

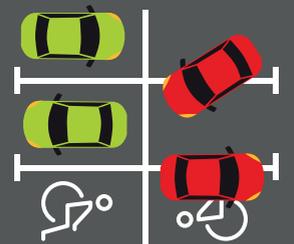
L'après-midi était consacré à des échanges plus transversaux, sur les travaux en milieu occupé et sur la consultation des locataires lors de travaux réalisés en parties communes. Nous sommes enfin revenus sur les projets associatifs financés par Toit et Joie en 2017 pour créer du lien social sur ses résidences. Cela a permis d'initier des réflexions intéressantes qui pourraient voir le jour l'année prochaine.

Nous vous apporterons toutes les informations nécessaires pour proposer un projet pour 2018 dans un prochain numéro. ■



LE STATIONNEMENT : PAS N'IMPORTE OÙ ET PAS N'IMPORTE COMMENT !

- Chaque locataire d'un emplacement doit respecter celui qui lui a été attribué. *Le non-respect de cette règle peut en effet conduire à la résiliation du bail concerné et la déprogrammation du badge délivré.*
- Si le parking est payant, il est impératif d'être titulaire d'un contrat de location pour bénéficier d'un emplacement. *Nous nous réservons en effet le droit de faire enlever tout véhicule stationné sur un emplacement réservé ou libre.*
- Soyez vigilants et veillez à ne jamais bloquer la voie d'accès-pompiers en garant votre véhicule. *En cas d'urgence, vous risquez de perturber l'accès des secours à la résidence et d'engager votre responsabilité civile.*



OUI NON

Pour toute précision ou si vous souhaitez louer une place de parking, merci de vous adresser à votre gardien(ne) pour connaître la marche à suivre.

au sommaire

- P.2 / Bagneux : 50 ans, ça se fête !
- P.3 / Les conseils locaux 2017
- P.4 / L'expérimentation "Interlignes"
- P.5-6-7 / Dossier sur la chaleur
- P.8 / Portrait de locataire

L'EXPÉRIMENTATION « INTERLIGNES » : ENTRETIEN AVEC ELISE LELEU, ASSISTANTE SOCIALE CHEZ TOIT ET JOIE

Pouvez-vous nous raconter la genèse de ce projet ?

Le projet est né du constat du nombre de non-réponses de locataires à des enquêtes, qui pouvaient entraîner des pénalités ou encore une suppression d'APL. Grâce aux remontées d'informations des différents services et notamment des gardiens, nous avons constaté que certains locataires passaient à côté de droits fondamentaux car ils ne maîtrisaient pas, ou pas assez bien, la langue (le français pour des ménages d'origine étrangère, mais aussi la langue écrite pour d'autres qu'ils soient français ou étrangers).

Pouvons-nous parler d'illettrisme pour toutes ces personnes ?

Je parlerais plutôt de personnes concernées par des problèmes linguistiques. Il convient en effet de distinguer illettrisme et analphabétisme. L'analphabétisme désigne l'état d'une personne dans l'incapacité ou en difficultés pour lire, écrire et compter, le plus souvent par manque d'apprentissage. L'illettrisme désigne quant à lui l'état d'une personne qui a été instruite (par une scolarisation ou autre) mais qui n'a pas acquis la maîtrise de la lecture, de l'écriture et du calcul, ou qui a perdu cette maîtrise avec le temps. L'illettrisme est une donc forme particulière de l'analphabétisme.

Que prévoit le projet « Interlignes » ?

Ce dispositif expérimental a été lancé en mai 2017, et pour 2 ans. Il vise à accompagner une trentaine de ménages de façon à pouvoir faire un premier bilan

en fin d'année. Menée en partenariat avec l'association Aurore et financée par la CGLLS, cette expérimentation s'est progressivement étendue, depuis son lancement, à toutes nos résidences de Seine-Saint-Denis et du 18^{ème} arrondissement de Paris.

Comment aborder un tel sujet avec le locataire ?

Ce n'est pas toujours évident. Il s'agit de convaincre la personne d'accepter de retourner en formation. La clé est de se baser sur les capacités de la personne, de capitaliser sur son savoir et ses compétences afin de la valoriser et de l'amener à admettre qu'elle peut s'améliorer, et surtout qu'il n'y a aucune gêne à avoir.

Pouvez-vous expliquer le travail réalisé par la formatrice de l'association Aurore qui intervient sur nos résidences ?

Son rôle est tout d'abord de favoriser la prise de contact avec des personnes qui pourraient être aidées. Une fois le contact noué, elle va ensuite faire un bilan des acquis de la personne, déterminer ses besoins et construire un plan de formation. Il est prévu que l'accompagnement n'excède pas 3 mois, et qu'il donne rapidement lieu à une orientation et une prise en charge par les services de droits communs ou associatifs.



7%
de la population adulte
âgée de 18 à 65 ans,
ayant été scolarisée en France,
est en situation d'illettrisme.

2,5 millions
de personnes concernées
par l'illettrisme,
dont 51 % travaillent.

10%
d'entre elles vivent
dans les zones urbaines
sensibles (ZUS).



Canicule : les 5 conseils essentiels

Les fortes chaleurs sont éprouvantes et peuvent être dangereuses pour vous. Voici 5 conseils pour bien supporter les vagues de chaleur et ne prendre aucun risque pour votre santé.

MAINTENEZ VOTRE HABITATION AU FRAIS

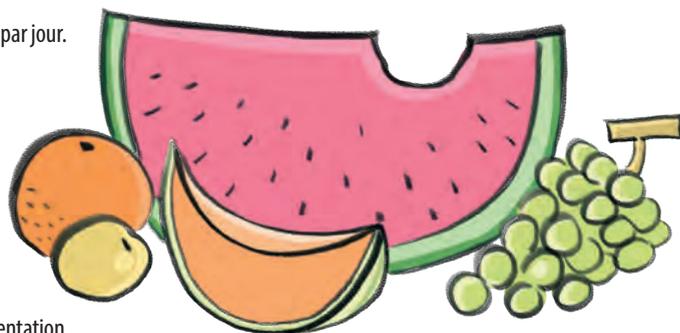
- Fermez les volets et les rideaux des façades exposées au soleil.
- Maintenez les fenêtres fermées tant que la température extérieure est supérieure à la température intérieure.
- Provoquez des courants d'air dès que la température extérieure est plus basse que la température intérieure.
- Baissez ou éteignez les lumières et les appareils électriques susceptibles de dégager de la chaleur.
- Ouvrez les fenêtres tôt le matin, tard le soir et la nuit.

SUITE PAGE 6 ●●●

●●● CANICULE : LES 5 CONSEILS ESSENTIELS (SUITE)

BUVEZ BEAUCOUP D'EAU

- Buvez au moins 1 litre et demi à 2 litres d'eau par jour.
- Evitez l'alcool qui favorise la déshydratation.
- Evitez les boissons à forte teneur en caféine (café, thé, colas) ou très sucrées (sodas).
- En cas de difficulté à avaler les liquides, prenez de l'eau sous forme solide en consommant des fruits (melons, pastèques, prunes, raisins, agrumes) et des crudités.
- Accompagnez la prise de boissons d'une alimentation solide, en fractionnant si besoin les repas, pour recharger l'organisme en sels minéraux (pain, soupes...).
- Évitez les activités extérieures (sport, jardinage, bricolage...).



RAFRAÎCHISSEZ-VOUS

- Plusieurs fois par jour, humidifiez votre corps à l'aide d'un brumisateur ou d'un gant de toilette.
- Si vous le pouvez, restez à l'intérieur de l'habitation dans les pièces les plus fraîches et au mieux, dans un espace rafraîchi.
- En l'absence de moyens de rafraîchissement, passez au moins 2 ou 3 heures par jour dans un endroit frais : grands magasins, cinémas, lieux publics...



SORTEZ TÔT LE MATIN ET TARD LE SOIR

Dans la mesure du possible :

- Ne sortez pas entre 11h et 21h.
- Sortez tôt le matin et tard le soir, ou restez à l'ombre autant que possible.
- Portez un chapeau, des vêtements légers (en coton) et amples, de couleurs claires.

VEILLEZ SUR LES PERSONNES PROCHES DE VOUS

- Aidez les personnes dépendantes (nourrissons et enfants, personnes âgées, personnes handicapées, personnes souffrant de troubles mentaux) en leur proposant régulièrement des boissons, même en l'absence de demande de leur part.
- Appelez régulièrement vos voisins et/ou vos proches âgés et/ou handicapés pour prendre de leurs nouvelles.

Le saviez-vous ?

En cas de canicule ou de forte chaleur, de nombreuses mairies mettent en place des dispositifs de suivi des personnes à risque. Rapprochez-vous de votre mairie pour vous informer !

Le site www.infocanicule.fr vous permet également de retrouver toutes les informations et les numéros d'urgence dans votre ville.

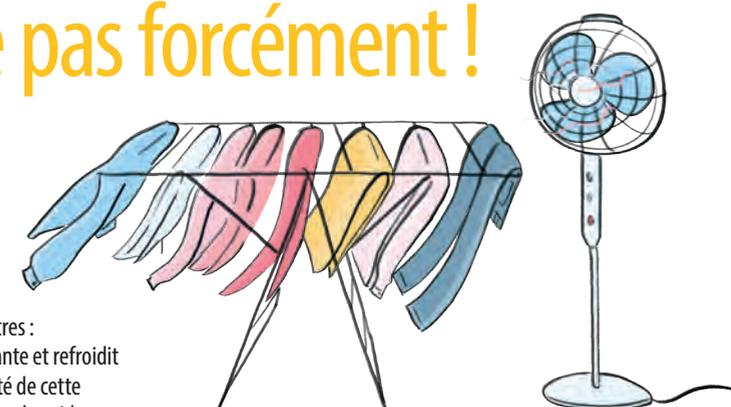
Vous pouvez aussi vous rendre sur le site mis en ligne par le gouvernement : www.gouvernement.fr/risques/canicule ou appelez directement la plateforme téléphonique "canicule info service" (**0 800 06 66 66** - appel gratuit) ouverte en cas d'épisode de forte chaleur, tous les jours de 9h à 19h.

Enfin, n'oubliez pas qu'en cas de problème, vous pouvez appeler le **15**.

On n'y pense pas forcément !

L'HUMIDITÉ EST VOTRE ALLIÉE

- Faites sécher votre linge en intérieur, passez une serpillère mouillée sur le sol ou tendez un drap humide devant vos fenêtres : l'évaporation "consomme" la chaleur ambiante et refroidit la pièce. Si vous voulez augmenter l'efficacité de cette méthode, dirigez un ventilateur vers les tissus humides.



LA BOUTEILLE D'EAU CONGELÉE

- Placez des bouteilles en plastique d'eau gelée devant un ventilateur : l'évaporation générée va refroidir votre pièce.



LES PLANTES QUI RESPIRENT

- Les plantes dégagent de l'humidité et elles absorbent la chaleur. Vous pouvez donc en disposer un peu partout dans votre logement. A proximité d'une fenêtre, elles contribueront à rafraîchir l'air.

CONSTRUISEZ UN RÉFLECTEUR DE LUMIÈRE

- Si vous n'avez pas de volets à vos fenêtres ou que vous voulez vous protéger des rayons du soleil, collez des feuilles d'aluminium sur des pancartes de carton de la taille de vos fenêtres puis fixez-les. Ces réflecteurs renverront la lumière, ce qui empêchera la chaleur de pénétrer dans votre logement.

BUVEZ CHAUD

- Boire chaud permet à votre corps de s'adapter à la température extérieure. Vous transpirez dans un premier temps mais cette transpiration aidera votre corps à baisser sa température globale. Ne buvez pas de café, d'alcool, de sodas ou de jus de fruits industriels. Ces boissons déshydratent et ne désaltèrent pas bien.

Le street pooling

Lors du dernier pic de chaleur de nombreux actes de vandalisme ont été perpétrés et plus de 300 bouches à incendie ont été ouvertes. L'ouverture sauvage des bouches à incendie, que l'on appelle « street pooling » (piscine de rue), est condamnable par la loi car illégale et dangereuse. Elle peut causer notamment des inondations, des coupures d'eau, une difficile circulation des voitures et des bus ou encore des risques d'électrocution.

Inquiets de l'expansion de ce phénomène, les maires de plusieurs communes ont

récemment pris des arrêtés municipaux pour sanctionner ceux qui ouvrent les bouches, mais aussi ceux qui profitent de ces geysers en pleine rue. Selon le distributeur Veolia, 600 000 mètres cubes d'eau ont été gaspillés depuis le 26 mai 2017 soit l'équivalent de 240 piscines olympiques.

Ce phénomène pouvant causer d'importantes répercussions sur l'écologie, il est impératif qu'il soit endigué. Nous comptons bien évidemment sur votre vigilance pour que ce phénomène n'apparaisse pas sur votre résidence.

Une campagne de communication a été mise en place en collaboration avec le rappeur Youssoupha, afin d'avertir les plus jeunes des dangers de cette pratique, et une très jolie vidéo a été diffusée sur internet. Nous vous invitons à aller consulter la vidéo et à la montrer à vos enfants ! Pour trouver la vidéo, tapez : « La bouche C la vie » sur Google.



UNE LOCATAIRE, UNE PASSION, « DELPHINE GRAND : ARTISTE-PEINTRE DE PÈRE EN FILLE »

Bonjour, pourriez-vous vous présenter ?

J'ai 51 ans, j'habite rue de Kirovakan à Bagneux. J'ai été éducatrice de jeunes enfants pendant une vingtaine d'années et je suis actuellement secrétaire sociale dans le milieu de l'enfance et de la famille au département de Paris. J'aime la peinture, la nature et la lecture.

Pourriez-vous nous raconter comment est née cette passion pour la peinture ?

Depuis toute petite je peins par plaisir ! Mon père étant dessinateur, peintre et calligraphe, j'ai eu la chance de grandir dans un milieu artistique entouré de gens passionnés et passionnants, peintres, dessinateurs, sculpteurs, graveurs, photographes...



Que vous apporte votre passion au quotidien ?

Du plaisir, de la détente, des découvertes... Avec ma fille, la peinture nous a permis de créer une relation artistique. Toute petite, déjà, elle peignait à mes côtés !

Au sein de votre résidence, votre passion a-t-elle favorisé les échanges avec d'autres locataires ? Peut-être avez-vous initié quelques personnes au dessin ?

Je m'entends bien avec certains voisins, il m'est donc arrivé de leur en parler. Lors de ma première exposition à Paris je me suis rapprochée de certains d'entre eux et j'ai pu échanger sur l'art en général. Nous nous sommes surpris à découvrir des passions communes ! J'ai beaucoup peint avec les enfants quand j'étais éducatrice et ensuite avec ma fille, ils adoraient cela.

Pouvez-vous nous dire ce qui vous inspire le plus ?

La nature mais surtout les couleurs avant tout.

Quels sont vos projets à venir ?

Continuer à peindre tout le temps et préparer ma deuxième exposition pour 2018.

Vous aussi, vous avez une passion ou un incroyable talent ? Faites-le nous savoir en vous rapprochant de votre gardien ! Nous vous contacterons ensuite pour en discuter.